



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
12 JUIN 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n°AD/080419/F/1

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 8 avril 2019
sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire Conseiller départemental du canton de Frontignan 1er
vice-président, délégué général

Objet : PAEN Verdisses : demande d'accord du Département de l'Hérault sur la Déclaration d'Utilité
Publique de la commune d'Agde

Rapporteur : Monsieur Jean-François Soto

Présents :

Madame Anne Amiel, Monsieur Sébastien Andral, Monsieur Claude Barral, Monsieur Henri Bec, Madame Maud Bodkin, Monsieur Brice Bonnefoux, Monsieur Pierre Bouldoire, Madame Véronique Calueba-Rizzolo, Monsieur Renaud Calvat, Madame Marie-Emmanuelle Camous, Monsieur Jean-François Corbière, Madame Laurence Cristol, Monsieur Michaël Delafosse, Madame Isabelle Des Garets, Madame Michèle Dray Fitoussi, Monsieur Abdi El Kandoussi, Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Monsieur Jean-Luc Falip, Monsieur Sébastien Frey, Madame Julie Garcin Saudo, Monsieur Vincent Gaudy, Madame Gabrielle Henry, Madame Audrey Imbert, Madame Manare Khali, Madame Chantal Levy-Rameau, Monsieur Jérémie Malek, Monsieur Franck Manogil, Monsieur Jacques Martinier, Monsieur Cyril Meunier, Madame Nicole Morère, Monsieur Christophe Morgo, Madame Dominique Nurit, Madame Marie Passieux, Monsieur Yvon Pellet, Madame Marie-Pierre Pons, Madame Sylvie Pradelle, Madame Catherine Reboul, Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Philippe Sorez, Monsieur Jean-François Soto, Monsieur Sauveur Tortorici, Madame Claudine Vassas Mejri, Monsieur Philippe Vidal, Madame Patricia Weber, Madame Nicole Zenon.

Excusés avec procuration :

Madame Marie-Thérèse Bruguière à Monsieur Brice Bonnefoux, Monsieur Guillaume Fabre à Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Monsieur Kléber Mesquida à Madame Marie-Pierre Pons, Madame Irène Tolleret à Monsieur Jacques Rigaud, Madame Bernadette Vignon à Monsieur Claude Barral.

Excusés :

Le Président ayant constaté le quorum,

Par délibérations du 16 décembre 2013 (AD/161213/F/2) et du 18 septembre 2017 (AD180917/F/2), l'Assemblée départementale a approuvé, conformément aux articles L113-15 à L113-28 du Code de l'Urbanisme, un périmètre d'intervention et un programme d'actions pour la protection de l'espace agricole et naturel (PAEN) des Verdisses sur les communes d'Agde et de Vias.

Le Conseil municipal d'Agde, par délibération du 12 février 2019 (jointe en annexe du présent rapport), va mettre en œuvre une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue d'acquisitions foncières qu'elle estime nécessaires à la réalisation du programme d'actions du PAEN des Verdisses. Le Code de l'Urbanisme (art. L113-24) donne, avec l'accord du Département, la possibilité à une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale d'acquérir des terrains à l'intérieur d'un périmètre d'intervention afin de mettre en œuvre cette procédure.

Ainsi, par courrier du 12 mars 2019, la ville d'Agde a saisi le Département pour obtenir son accord en vue de mener à bien la procédure de DUP, conformément au programme d'actions du PAEN (Action 1 - Développer et mettre en œuvre une stratégie foncière de reconquête agricole).

Cette démarche communale a reçu l'avis favorable du Comité de pilotage du PAEN des verdisses, réuni le 21 mars 2019.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré

Le Conseil départemental décide à l'unanimité :

- dans le cadre du programme d'actions du PAEN des Verdisses, de donner son accord selon l'article L113-24 du code de l'urbanisme, à la ville d'Agde, pour engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue des acquisitions de terrains qu'elle estimera nécessaires ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Signé :

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-Président
Délégué général

Pierre BOULDOIRE

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
12 JUIN 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Réceptionné par la préfecture le : 15 avril 2019
Publié et certifié exécutoire le : 15 avril 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20190408-255095-DE-1-1